



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Commission des Nations Unies pour
la science et la technique au service
du développement

Dixième session

Allocution du Secrétaire général
M. Anders B. Johnsson

Nations Unies
Genève, le 21 mai 2007

M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Je suis très heureux de participer à l'ouverture de cette dixième session de la Commission et j'aimerais évoquer, dans mon allocution, le nouveau mandat de la Commission en tant que point focal du système mondial de suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Un sujet que j'aborderai du point de vue des parlements, en insistant sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans la mise en œuvre des engagements pris lors du SMSI et sur le travail de l'Union interparlementaire à cet égard.

M. le Président,

A l'heure où la mise en œuvre est en bonne voie et où la Commission est en train de préparer ses rapports et recommandations pour le Conseil économique et social, j'aimerais rappeler quelques uns des principes qui revêtent la plus haute importance pour la gouvernance démocratique et qui méritent toute notre attention, à savoir la participation, la transparence et l'obligation de rendre compte. Ces principes sont le fondement de toute politique saine, réellement au service des populations et du développement, pour peu, bien entendu, qu'elles tiennent pleinement compte de l'égalité entre hommes et femmes et en fassent un critère de l'application des engagements du SMSI.

Or, dans tous ces domaines, les parlements sont des partenaires par excellence, comme l'a amplement démontré la conférence internationale sur le rôle des parlements dans le développement de la société de l'information qui a eu lieu à Rome, en mars dernier. Permettez-moi de citer certaines des conclusions du Président de la Chambre italienne des députés, M. Fausto Bertinotti, résumant les délibérations de cette conférence. Pour lui, les parlements sont :

- *Un garant politique contre les risques technocratiques de la société de l'information.*
- *Le garant de la protection des groupes sociaux les plus faibles.*
- *Le garant de la protection des droits fondamentaux*
- *Le garant des institutions.*

La société de l'information ouvre des perspectives, mais apporte aussi des risques nouveaux qui appellent des choix politiques et donc des débats publics, des orientations et la définition d'un cadre institutionnel adéquat : il appartient aux parlements, plus qu'à quiconque, de déterminer ces choix politiques.

Les décisions technologiques majeures ne doivent pas être laissées aux seuls techniciens, et les politiques technologiques ne doivent pas être l'apanage de spécialistes travaillant chacun dans son secteur, séparément ; elles doivent plutôt être intégrées dans une démarche globale; une politique.

Que les parlements définissent des politiques nationales visant à développer la société de l'information, et nous aurons la garantie que, dans chaque pays, ces politiques seront sans exclusive, durables et équitables.

Une action forte des parlements permet d'éviter que la diffusion des technologies vienne renforcer les pouvoirs établis, creuser et pérenniser les inégalités existantes et en créer de nouvelles, dont la fracture numérique n'est que l'illustration la plus connue.

Avec le développement de la société de l'information, des menaces nouvelles apparaissent pour les droits fondamentaux, des menaces qui nécessitent des protections nouvelles. Il appartient donc aux parlements, forts de leurs fonctions législatives et constitutionnelles, de consolider le cadre des droits, à commencer par le droit d'accès considéré comme un élément fondamental de la citoyenneté, une condition préalable afin que les perspectives

extraordinaires qui s'ouvrent à la production et la diffusion du savoir ne soient pas soumises aux seules lois du marché, mais engendrent un « bien commun » nouveau et mondial.

Il incombe aussi aux parlements de promouvoir l'utilisation des technologies concernées afin que les citoyens soient mieux informés, non seulement sur les activités parlementaires, notamment législatives, mais aussi comme condition préalable à l'exercice d'une « citoyenneté active ».

Il est urgent et nécessaire que les parlements lancent des initiatives institutionnelles pour la transparence, de sorte que l'obligation de rendre des comptes soit respectée à tous les niveaux. Ainsi favoriseront-ils un contrôle diffus de l'action de l'exécutif et la lutte contre la corruption.

Les parlements doivent devenir le forum institutionnel permettant de contrôler, en permanence, les effets des nouvelles technologies et de les évaluer, non seulement en termes de développement économique, mais aussi pour protéger les valeurs de la personne humaine et veiller à ce que les secteurs les plus désavantagés et démunis de la société aient aussi leur part du progrès.

L'engagement des parlements sur ces questions, c'est la garantie que le combat nécessaire contre le crime et le terrorisme, et les exigences du système économique, n'aboutissent pas à une société de surveillance, de sélection et de contrôle, contraire à la nature démocratique des systèmes politiques dont les parlements sont le premier garant.

M. le Président,

L'une des actions de l'UIP a été la création du Centre mondial pour les TCI dans les parlements, en partenariat avec le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies. Ce Centre a été investi de deux missions principales :

- Renforcer la capacité des parlements à utiliser les TCI afin de mieux accomplir leurs fonctions démocratiques.
- Renforcer le rôle des parlements dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information et la réalisation des objectifs de développement adoptés au plan international.

Le Centre mondial est une enceinte permettant aux parlements d'échanger informations et savoir-faire, et de nouer des relations avec d'autres parties prenantes. Ce jeudi 24 mai, l'UIP et le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies organiseront une réunion du Sous-groupe sur les parlements et les TCI, au titre de la Ligne d'Action 1 (Rôle des autorités de la gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TCI pour le développement). Les parties prenantes, appartenant à des parlements ou à d'autres organisations, pourront échanger leurs expériences sur des projets concrets d'assistance technique et sur l'utilisation de logiciels en source ouverte dans les parlements. Nous commencerons le débat sur la première édition du Rapport mondial sur les TCI au Parlement qui pourrait devenir un précieux outil de sensibilisation. Je vous invite tous à assister à cette réunion ou à vous y faire représenter.

M. le Président,

Je mesure pleinement la tâche qui attend la Commission dans sa nouvelle mission. Puis-je rappeler que les TCI ne sont pas une fin en soi. Si nous voulons l'avènement d'une société de l'information saine et qui contribue au développement, nous devons mettre en avant les valeurs démocratiques telles que la participation, la transparence et l'obligation de rendre compte. Je prétends que les parlements sont les institutions les mieux placées pour s'en porter garants.

L'UIP souhaite que votre document final en tienne compte. Nous formons aussi le vœu que la Commission rappelle la nécessité de l'action parlementaire lorsqu'il s'agit de veiller au respect, plein et entier, de la démocratie et des pratiques démocratiques dans la construction de la société de l'information. Les parlements et l'UIP ne demandent pas mieux que de vous aider dans l'accomplissement de cette tâche.

Je vous remercie.